Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212901458-20251215-DEL61_2025-DE

COMMUNE DE CONFORT-MEILARS
(FINISTERE)
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 11
Exprimés : 13

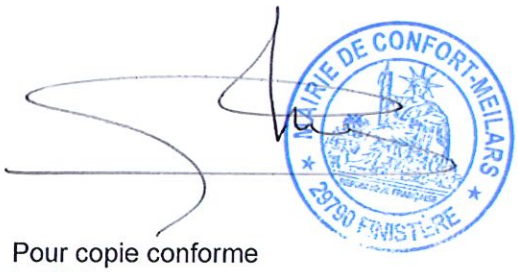
L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CONFORT-MEILARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Patrick LE DRÉAU, Maire.
Date de convocation : 11 décembre 2025.
Présents : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mme Annick COADOU-THOMPSON ayant donné procuration à M. Laurent COATMEUR et M. Romain GOURLAY ayant donné procuration à Mme Marion CARVAL et M. Jean-Yves QUÉRÉ absents excusés.
Secrétaire : Marion CARVAL.

N°2025/061– Convention de mise à disposition de la salle polyvalente entre la commune et les bagads « les Glaziked » et « le groupe des bruyères ».

Les conventions de mise à disposition de la salle polyvalente entre la commune et les bagads « les Glaziked » et « le groupe des bruyères », arrivant à échéance le 31 décembre 2025, doivent être reconduits.

Après avoir consultés les principaux intéressés, la mise à disposition de la salle polyvalente serait consentie à titre gratuit, pour une durée d'un an, sous réserve que chaque groupe consente à effectuer une prestation gratuite ou à coût réduit lors d'un évènement communal à déterminer en contrepartie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
- **ACCEPTE** le renouvellement de la mise à disposition de la salle polyvalente,
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux à titre gracieux,
- **DIT** que la commune se réserve le droit de refuser la mise à disposition de la salle polyvalente si elle venait en concurrence d'une location onéreuse.



Certifie exécutoire dès transmission
en Préfecture
Date de publication en Mairie

Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick LE DRÉAU